

## FLASH-INFO



au service des institutions fribourgeoises

### Couverture APG maladie des retraités

La commission CCT rend attentives les institutions que les conditions de couverture des APG maladie prévoient en principe que le personnel peut être couvert jusqu'à 70 ans et pas au-delà.

Il faut penser à cette limite d'âge lorsque des personnes retraitées continuent longtemps à exercer leur activité au sein du personnel d'une institution.

### Discussions/négociations CCT 2014

Pendant l'année 2014, des discussions et négociations auront lieu avec la FOPIS sur les thèmes suivants :

- mise en oeuvre dans notre CCT de l'ordonnance sur la formation continue déjà en vigueur pour le personnel de l'Etat,
- toilettage et mise à jour des annexes de la CCT sur les classifications,
- autres points mineurs.

## Assemblée générale 2014

L'assemblée générale ordinaire d'INFRI aura lieu

**mercredi 21 mai 2014 à 18 heures**  
au Foyer-Ateliers des Préalpes, à Villars-sur-Glâne.

La séance statutaire sera suivie par la présentation, par un représentant d'**INSOS Suisse**, du travail de **lobbying** que les associations peuvent/doivent réaliser en période de mesures d'économies cantonales. L'échange qui suivra promet d'être riche d'enseignements pour notre action au service des institutions et des personnes dont elles s'occupent.

Nous remercions d'ores et déjà les membres INFRI de venir nombreux à cette assemblée et à l'apéritif qui suivra !



## Vieillessement et handicap

La problématique du vieillissement, de la retraite et de la fin de vie des personnes avec un handicap devient de plus en plus aiguë avec l'augmentation de l'espérance de vie.

On peut le constater par le développement ces derniers temps des journées et conférences qui sont consacrées à cette thématique : **Procap Fribourg** a récemment organisé une information « Retraite et handicap », et le **14 mai 2014**

## Demande de re-classification des ASE

Au vu de la différence de classification actuelle entre **ASE (10)** et **ASSC (11-12)**, INFRI a l'espoir de parvenir à une classification identique, puisque les deux niveaux de formation sont en principe équivalents.

INFRI et la FOPIS ont donc adressé une demande commune à la DSAS de procéder à une nouvelle évaluation de cette fonction par EVALFRI. Le délai de traitement de ce type de propositions n'est pas connu.

## Nouvelles du comité INFRI

M. **Stephan Thommen**, président du Bosquet et membre du comité INFRI, a remis sa démission en tant que président pour raisons professionnelles. Il quitte donc également le comité INFRI pour la prochaine assemblée générale.

Il sera **remplacé par un nouveau représentant du support juridique** d'une institution, voire deux au cas où il serait décidé d'élargir la représentativité du comité (il doit comprendre entre 4 et 5 membres de supports juridiques, actuellement 4).

Par ailleurs, les contacts prometteurs continuent avec les **institutions ayant quitté INFRI** pour les inciter à revenir dans le giron de notre association, améliorant ainsi notre représentativité vis-à-vis des pouvoirs publics et des partenaires.

## INSOS organise à Fribourg un symposium « Handicap et vieillesse : entre autodétermination et détermination par des tiers ».

Si ces questions arrivent à la connaissance publique aujourd'hui, les institutions pour personnes adultes avec handicap en ont conscience depuis longtemps déjà, tant leur activité s'est transformée ces dernières années. Les défis qui les attendent sont nombreux, et les échanges qu'INFRI entretient avec l'AFIPA (l'association des EMS) montrent qu'il s'agit de problématiques croisées, et que les EMS doivent de leur côté apprendre à gérer des situations de handicap psychique et démence de leur résidents qui vont parfois au-delà de leurs expériences.

A cet égard, on peut se réjouir que le projet Senior+ qui arrive en consultation maintenant prévoit un dispositif de type « **lit EMS** » dans des institutions (prestations résidentielles), ce qui permettra de gérer des situations qui sont transversales entre le handicap et le grand âge, et également entre des financements différents.

Dans le même ordre d'idée, INFRI a décidé d'adhérer à l'association **palliative.ch Fribourg**. Cette association constitue la section fribourgeoise de palliative.ch, Société suisse de Médecine et Soins palliatifs. Sa mission est de « promouvoir les principes et les valeurs des soins palliatifs ainsi que leur qualité ».

Les soins palliatifs ont longtemps été l'objet de méfiance et d'un certain discrédit, mais aujourd'hui leur utilité n'est plus remise en cause. Il faut au contraire s'assurer de leur qualité et faire connaître leurs prestations. Ce sont les buts de palliative.ch Fribourg, et INFRI souhaitait s'associer à cette démarche et soutenir les institutions face à des problématiques délicates. Ainsi, toutes les institutions INFRI sont désormais considérées comme membres de l'association et peuvent bénéficier de ses prestations.

Des conférences sont régulièrement organisées, et nous pouvons d'ores et déjà annoncer la **4ème journée de palliative.ch Fribourg, le 11 décembre 2014**, à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

Ce sera une excellente occasion pour les institutions de rencontrer les membres du réseau concernés par les soins palliatifs !

Site web : [www.palliative-fr.ch](http://www.palliative-fr.ch)

Olivier Spang, Secrétaire général